

PLAN CANICULE 2025

Le plan canicule 2025 est mis en place du 1^{er} juin au 31 août afin de recenser les personnes les plus vulnérables, en cas de risques exceptionnels.

La finalité de ce recensement est de disposer en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence permettant d'y faire face, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Sont concernées par ce recensement les personnes habitants de BÉTHENY :

- personnes âgées, personnes isolées à domicile,
- les personnes souffrantes de diverses pathologies,
 - personnes handicapées.
 - personnes sans abri,
- les nourrissons, les jeunes enfants,
- les sportifs,

Toutes ces personnes peuvent s'inscrire (bulletin ci-joint) par courrier, cette démarche est volontaire et non obligatoire. Les personnes qui demandent leur inscription seront inscrites sur un registre nominatif. Toutes les informations sont confidentielles, et ne pourront être communiquées qu'au préfet et sur sa demande. Toutes les personnes inscrites au registre ont un droit d'accès, et de rectification des données les concernant, et de radiation par courrier.

BULLETIN D'INSCRIPTION VOLONTAIRE AU PLAN CANICULE 2025 à retourner à la Mairie de BETHENY- BP 36 – 51450 BETHENY

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Adresse,
N° de téléphone :

Cocher la case correspondante :

- | | |
|---|--|
| ☐ personne âgée | ☐ personne souffrante de pathologie |
| ☐ personne isolée à domicile | ☐ personne sans abri |
| ☐ personne handicapée | ☐ personne sportive |
| ☐ nourrisson, jeune enfant | |

Coordonnées de la personne à prévenir :

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
N° de téléphone :

Coordonnées du service intervenant à domicile :

Nom de l'organisme :
Adresse :
.....
N° de téléphone :

Je soussigné (e) M
déclare l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus pour mon inscription volontaire sur le registre nominatif pour le plan canicule.

Fait à Bétheny, le
Signature de la tierce personne : Signature du déclarant, autorisé à déclarer :